

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE
BAILLIF

Numéro d'inscription au
Registre

2023 - 01

Numéro de la Délibération

10

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents : 09

Dont Procurations : 4

Délibération publiée le

29 MARS 2023

Pour le Maire


Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 16h00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Fred BABEL ; Moïse NAPRIX ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Marie-Line SALNOT (représentée par Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU) ; Janick CHACAL (représenté par Romain LICIOUS) ; Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO) ; David JOSUE (représenté par Jean-Claude HOUBLON).

CONSEILLERS ABSENTS :

Eric FAIRFORT ; Olivier ISMAËL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 19. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Josette TINVAL ANDRE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

**10- ALIENATION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE AC
524**

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier du 25/10/22, Madame MONLOUIS épouse NIRELLEP Maddy a sollicité l'acquisition du terrain communal cadastré AC 524, d'une superficie de 141 m², situé au 225 rue des anciennes écoles 97123 Baillif. Il s'agit de lui consentir l'acquisition de la parcelle sur laquelle est construite l'habitation familiale.

Son prix est fixé à 35€/m² par avis des domaines référence n° 2022-97104-88155 du 07 décembre 2022, soit une valeur vénale de 4 935 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis des domaines n° 2022-97104-88155 du 07 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la cession du terrain cadastré AC 524, d'une superficie de 141 m², situé au 255 rue des anciennes écoles 97123 Baillif, au prix établi par avis des domaines référence n° 2022-97104-88155 du 07 décembre 2022, soit une valeur vénale de 4 935 €, en faveur de Madame MONLOUIS épouse NIRELLEP Maddy.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants et tous documents relatifs à cette vente.

Article 3 : De dire que les frais des actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour Expédition Conforme

Le Maire


Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

